

#199 Octobre 2024

# au fil de l'eau

Le bulletin d'information de la Commune de Rosenau



## Soirée des Lauréats 2024

Découvrez les palmarès en pages 5 et IV

### SOMMAIRE

L'édito du Maire	2-3
Numéros d'urgence	3
Informations officielles	3 à 7 et IV
Cahier Central	I à III
1 page, 2 groupes - Expression Libre	6
Grands anniversaires	8
Informations utiles	8

**40 ANS DE  
BULLE D'AIR**

Dimanche 06

Infos page 4

**1 AN DU RAPPORT DE  
LA CHAMBRE  
RÉGIONALE  
DES COMPTES**

En Cahier Central

**NOUVEAUTÉS  
AU SERVICE  
TECHNIQUE**

Infos page 7



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le mois de septembre a tenu ses promesses avec une « Rentrée » chargée et marquée à Rosenau sous le sceau de la tradition et la nouveauté :

- Lundi 2 septembre, **traditionnel** exercice de la rentrée des classes pour nos 186 élèves répartis dans nos classes allant de la Petite section de maternelle jusqu'au CM2, et ce en filière monolingue et bilingue (à partir de la moyenne section de maternelle). Avec une moyenne de 20 élèves par classe, les enseignants à Rosenau font des envieux auprès de leurs collègues de la région des 3 Frontières puisque la moyenne d'élèves par classe se situe plutôt autour de 25 à 30.
- **Nouveauté** car cette rentrée scolaire s'est faite dans le cadre du tout **nouveau Groupe Scolaire** « Les Etangs et les Roseaux » fruit du regroupement de nos deux écoles maternelle et élémentaire. De manière très concrète et pragmatique cela **a permis de maintenir nos 9 classes** cette année malgré des effectifs « faibles » dans une classe d'âge.
- Pour marquer la naissance du Groupe Scolaire en cette année scolaire 2024-25, chaque enfant a reçu en cadeau une gourde isotherme avec le nom de baptême du Groupe Scolaire et le blason de la commune. Belle année scolaire à nos enfants !
- Nous adressons également nos vœux de réussite pour cette année au corps enseignant à pied d'œuvre... avec à leur tête une nouvelle directrice Mme Mathilde BIECHERT à qui nous souhaitons plein succès dans ses fonctions à la tête du Groupe Scolaire.
- Vendredi 20 septembre, retour de la **traditionnelle** Soirée des Lauréats.
- **Nouveauté** cette année avec un format renouvelé : 12 lauréats dans la catégorie Fleurissements (unifiée en un seul classement pour le coup) et 12 lauréats dans la catégorie Illuminations et décorations de Noël (là aussi avec un classement unique). Pourquoi 12 ? Tout simplement parce que cela représente 1% des foyers du village. Donc le top 1%. A cela nous avons ajouté cette année les lauréats sportifs de l'année 2023. Et pour finir, nous avons mis à l'honneur nos artistes locaux qui ont fêté cette année les 25 ans de la première manifestation qui leur était destinée... c'était les 8 et 9 octobre 1999 pour inaugurer l'Escale ... à l'initiative de Dominique GISSINGER, alors Maire de Rosenau, et de son équipe.
- 25 ans plus tard une artiste est toujours présente, il s'agit de Mme Monique MICHEL, aquarelliste et élève du regretté Fernand LAMY. En 1999 une des œuvres qu'elle a exposé s'appelait ... « Au fil de l'eau »... le clin d'œil est sympathique. Accompagnée de 6 autres artistes et des jeunes du périscolaire ... ils nous auront fait découvrir leurs œuvres et leurs talents lors de la soirée puis à travers les rues du village tout au long du week-end les 21 et 22 septembre. Là aussi entre **tradition** pour cette (déjà) 4<sup>e</sup> édition et **nouveauté** avec la présence de QR code qui permettaient d'en apprendre plus sur les artistes et leurs œuvres en les « flashant ».
- Et pour ceux qui veulent retrouver les classements et la liste des lauréats et (re)voir tout cela en image, je vous invite à vous rendre en pages IV et 5 du bulletin.

Au programme du mois de septembre il y eut également des dossiers communaux qui ont pu avancer :

- L'antenne relais a été raccordée par Enedis au courant du mois. Il ne reste plus que le raccordement à la fibre optique du mât et tout sera opérationnel. Charge aux opérateurs de téléphonie de faire ensuite le nécessaire auprès de l'ARCEP pour obtenir l'autorisation d'émettre (une affaire d'un mois selon les informations glanées).
- Les travaux de réfection du cheminement du cimetière, phase 2, se sont déroulés selon le calendrier annoncé. Il est désormais possible de faire le tour du cimetière en toute sécurité pour les piétons (cf. article page 3). Nous allons encore rajouter du gravillonnage à certains endroits pour égaliser les allées plus étroites. Il restera ensuite la partie « extension » qui sera « aménagée » au fur et à mesure. L'accès vers le jardin pédagogique sera également traité, en 2025.
- Des projets de travaux qu'élus de la Municipalité et agents vont pouvoir retrouver au quotidien sur une nouvelle application qui va (enfin) entrer en service à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 : « Betterstreet ». L'outil, inventé par des ingénieurs bretons, va permettre un meilleur suivi des travaux programmés, en cours et à venir. Lorsque l'outil sera bien en main et pleinement fonctionnel nous pourrons envisager d'étendre le champ des intervenants courant 2025.
- Et pour revenir aux travaux précités, il est important de souligner qu'ils ont été réalisés en grande partie en régie grâce à notre équipe technique désormais au complet puisque nous comptons à nouveau 6 personnes au service technique dont notre apprenti, Noah qui entame sa 3<sup>e</sup> année chez nous. La 6<sup>e</sup> recrue arrivée cet été est M. Dylan LIBER. Il s'est très bien intégré à l'équipe et a participé au jury fleurissement cette année, un beau baptême du feu pour lui. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles missions.

- Nouveau visage également au service administratif avec l'arrivée début septembre de Mme Mélody FERRARO en tant qu'agent administratif en charge de l'Accueil, de l'Etat civil et de l'Évènementiel en renfort auprès de M. Nicolas BIRY (là aussi baptême du feu pour Mme FERRARO avec la Soirée des Lauréats qui fut un succès. Reportage photo à découvrir en pages IV et 5). Nous lui adressons également nos vœux de réussite.

Enfin, pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2024, voici quelques évènements qui nous attendent :

- En octobre : démarrage des activités Séniors et du programme du PassAdos ; Evènements autour d'Halloween (fête celtique) ; et Conseil Municipal.
- En novembre : l'évènement principal sera bien sûr le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Rosenau le 19 novembre et l'inauguration de la Stèle du Souvenir.
- En décembre : Noël à Rosenau, 2<sup>e</sup> édition ... avec notamment le Petit village de Noël les deux premiers week-end de l'Avent (au Profit des Restos du Cœur et du Téléthon).

Bien évidemment le programme complet et détaillé des évènements et manifestations de ces 3 mois vus seront communiqués en temps et en heure.

Et comme annoncé le mois dernier, c'est dans le cahier central de ce mois que vous pourrez retrouver le bilan des « 1 an du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes ».

Avant de clore, petit rappel sur les outils de communication mis à votre disposition, **gratuitement** tout au long de l'année, afin de rester informé(e) de l'actualité à Rosenau :

1. : Le Fil de l'Au à retrouver tous les mois:  
Sur le site Internet de la commune à J-1 de la parution papier ;  
Envoyé par courriel aux abonnés qui souhaitent le recevoir sur leur boîte mail, là aussi à J-1 ;  
**Déposé gratuitement dans la boîte aux lettres des abonnés qui en auront fait la demande.**
2. : Notre messagerie **d'Alerte par SMS, gratuite et compatible même avec les numéros étrangers** (inscription en mairie à tout moment) ;
3. : **Notre application mobile « InfoCommunes »** (à télécharger depuis les différents stores).

Pour clore, je vous souhaite, en mon nom et celui de l'équipe de rédaction, une bonne lecture de ce magazine et vous donne rendez-vous dans un mois pour fêter notre 200<sup>e</sup> numéro.

Bien Cordialement,  
**Thierry LITZLER**  
Votre Maire

 <b>LES NUMÉROS À CONTACTER EN CAS D'URGENCE</b>			
<b>Astreinte technique / Eau</b> 06.48.26.87.54	<b>Assainissement</b> 03.89.70.46.68	<b>Electricité</b> 09.72.67.50.68	<b>Gaz</b> 08.00.47.33.33

**en bref ... en bref**

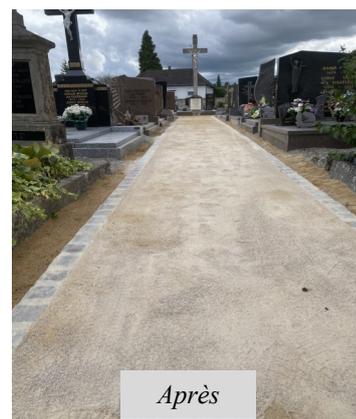
Monsieur le Maire et Mme WOGENSTAHL, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge notamment des Affaires Scolaires, ont remis les gourdes isothermes aux enfants scolarisés à Rosenau



Travaux de réfection des allées du cimetière partie 2, effectués en régie et avec la société TP3F :



Avant



Après



Fête ses 40 ans  
1984-2024



Dimanche 6 Octobre 2024  
Après-midi dansant  
dès 14h

À la salle de sport L'Escale  
Rosenau



## ASSOCIATION GYMNASTIQUE ENTRETIEN DE ROSENAU (AGER)

L'A.G.E.R propose des activités sportives variées pour tout public à partir de 16 ans masculin ou féminin, en rythme ou en douceur avec des animatrices diplômées et dynamiques.

Pour tous ceux qui aiment pratiquer un peu de sport sans dépasser leurs limites et sans but compétitif en toute convivialité.

La saison a bien repris le lundi 09 septembre.

### Du nouveau au sein du club :

Pour les adeptes de la **gym douce**, Christine assure depuis le 16 septembre un cours de 18h à 18h45 les lundis.

Nous proposons également depuis le 18 septembre un **cours de Pilates** les mercredis de 20h15 à 21h15.

Horaires des cours :

**Gym Douce** lundi de 18h à 18h45 avec Christine

**Gym Entretien** lundi de 19h à 20h avec Christine

**Gym Tonique** mercredi de 18h45 à 19h45 avec Dalila

**Pilates** mercredi de 20h15 à 21h15 avec Violeta

La cotisation annuelle est de 100 € et permet de participer à une ou plusieurs séances par semaine.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre Mme Jeanine SCHOENENBERGER au 03.89.68.38.77 ou par mail : [jeanine54sch@gmail.com](mailto:jeanine54sch@gmail.com)

## FC ROSENAU 1946

Les analyses de l'entraîneur-joueur Jonathan FEHR :

« Pas moins de 40 joueurs sont venus et ont accepté le nouveau challenge sportif du Fc Rosenau 1946.

Nous avons pu créer 2 équipes séniors mais aussi une équipe vétérans, coaché par Ludovic Lescoute.

A ce jour, une moyenne de 22 joueurs s'entraîne le mardi et le jeudi. La plupart des joueurs restent au club house le jeudi soir autour d'un bon repas.

Au niveau comptable, l'équipe 1 a fait carton plein avec 2 victoires en championnat et une qualification en coupe d'Alsace.

L'équipe 2 fait également un sans faute avec 2 victoires en autant de match.

« Je suis satisfait de mes joueurs et de l'investissement de chacun. Ce n'est pas évident pour certains qui reprennent le foot après une année ou plus sans jouer. J'ai quelques blessés mais on va bientôt récupérer tout le monde. Cela va être notre force de pouvoir faire jouer la concurrence. Nous avons aussi des jeunes séniors au club, ils ont très bien été intégrés. L'esprit club, la bonne ambiance ont été mes premiers mots, cela se répercute automatiquement sur la très bonne cohésion et les résultats du début de

saison. Il y a du monde qui vient voir nos matchs et cela motive davantage mes joueurs...» Tous les feux sont au vert pour les rouges et noirs du nouveau FC Rosenau 1946... Affaire à suivre »

### Soirée « Moules-Frites »

le samedi 19 octobre 2024 à partir de 19H au Club House !!! (Places limitées à 55 PERSONNES)

Pour toutes réservations : **06.60.68.36.57**.

Adulte : 19 euros (avec kir blanc/royal + café/dessert)

Enfant : 10 euros (moins de 12 ans)

Variante = escalope à la crème (merci de le préciser)

**Point important :** Nous sommes toujours à la recherche de joueuses-joueurs nés entre **2016** et **2018** pour une équipe mixte. Contacter le **COACH Manu** au **06.82.15.93.65** ou par mail: [manu.alves68@sfr.fr](mailto:manu.alves68@sfr.fr)

Salutations sportives, le comité du FC Rosenau 1946



Madame, Monsieur,

1 an après la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est demandé aux Communes contrôlées de présenter un bilan des actions mises en place.

Les éléments ci-dessous sont la reproduction du Compte-rendu du point 2.01 du Conseil Municipal du 18 juillet 2024, sans commentaires, ni ajouts sur la présentation du bilan de la 1<sup>ère</sup> année.

Bonne lecture.

---

## EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024 :

### 2.01 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes - Bilan

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2017 à 2021 a été présenté aux élus lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2023.

Comme le prévoit la réglementation, il appartient au Maire de présenter, 1 an après, les actions mises en place quant aux rappels au droit et recommandations émises par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

#### **Rappel 1 :**

*« Comptabiliser les restes-à-réaliser conformément à l'article R. 2311-11 du CGCT, en ne tenant compte que des dépenses engagées non mandatées et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. »*

Monsieur le Maire précise que ce rappel portait notamment sur les ventes et acquisitions de terrains, les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes estimant qu'une promesse ou un simple courrier ne suffisait pas à les inscrire en restes à réaliser, il fallait pour cela au moins un acte notarié.

Ce rappel a bien été pris en compte et réalisé dès l'élaboration du budget primitif 2023, ainsi que pour celui de 2024.

#### **Rappel 2 :**

*« Veiller au respect des termes de la délibération du 15 avril 2021 fixant le temps de travail à hauteur de 1 607 heures annuelles. »*

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'une remarque généralement faite à toutes les communes d'Alsace et de Moselle, l'Etat ayant crainte que le quota de 1 607 heures annuelles ne soit pas atteint du fait des 2 jours fériés supplémentaires.

Pour la Commune de Rosenau, la délibération du 15 avril 2021 fixant le temps de travail à hauteur de 1 607 heures annuelles est bien respectée par la Commune de Rosenau.

#### **Rappel 3 :**

*« Mettre en conformité le régime de versement des heures supplémentaires avec les dispositions du décret du 14 janvier 2002. »*

Ce rappel a bien été pris en compte, de la différenciation entre les heures supplémentaires et les heures complémentaires est appliqué par l'agent en charge des paies depuis l'été 2023.

#### **Rappel 4 :**

*« Se conformer au règlement général sur la protection des données, notamment ses articles 28 et 32 dans le cadre des relations avec les prestataires de la Commune. »*

Il s'agissait là d'un manquement dans les conditions générales de vente de l'un de nos prestataires informatiques. Le contrat a été mis à jour par notre prestataire dès 2023 en intégrant des clauses liées au RGPD.

#### **Recommandation 1 :**

*« Etablir une programmation pluriannuelle des investissements en fonction des projets d'investissement à venir de la Commune. »*

Monsieur le Maire rappelle qu'un tel document a été créé pour les exercices 2023, 2024 et 2025, et est régulièrement mis à jour. Il a notamment déjà été présenté aux élus lors des réunions de travail pour l'élaboration du budget communal 2024.

## Recommandation 2 :

« Formaliser une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) qui permettrait de mieux prévenir la survenance d'un risque, à défaut de le maîtriser. »

Monsieur le Maire confirme que des actions ont été mises en place en ce sens, avec notamment :

- La mise à jour du contrat de l'un de nos prestataires, comme évoqué précédemment ;
- La mise en place d'un référent informatique au niveau des élus et des agents ;
- La sensibilisation des agents avec notamment une large diffusion de la lettre d'information RGPD ;
- La sécurisation du serveur informatique de la Mairie avec un double firewall et un accès désormais restreint au local serveur.

## Recommandation 3 :

« Former les agents de la Commune à la protection des données personnelles. »

Depuis plusieurs années déjà, les agents ont la consigne de mettre les adresses mails en « copie cachée » lors d'envoi à des destinataires multiples. Des rappels sont régulièrement faits aux agents.

Depuis 2008, plus aucune information concernant le cadastre ne sont communiquées à des particuliers ou des promoteurs.

Enfin, un calendrier sera mis en place pour proposer aux agents des formations CNFPT concernant les risques informatiques et le RGPD.

Monsieur le Maire profite de ce point pour revenir sur d'autres éléments soulevés par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes dans leur rapport, mais qui n'avaient pas fait l'objet de rappel au droit, ou recommandation.

- L'installation de pointeuse : il s'agit d'une obligation pour les communes de plus de 30 salariés, ce qui était le cas sur la période contrôlée. Bien qu'à ce jour la commune soit sous ce seuil, les recrutements prévus devraient nous le faire dépasser d'ici la fin de l'année. Aussi, des devis ont déjà été demandés à deux sociétés en prévision du budget 2025.
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : pour la Commune de Rosenau, un Adjoint au Maire s'est toujours occupé des demandes sociales, avec appuis des assistantes sociales et le soutien d'associations caritatives. Monsieur le Maire fait par ailleurs remarquer que la création d'un CCAS nécessiterait l'embauche d'un agent de catégorie A pour le gérer (obligation légale), alourdissant ainsi la charge salariale.
- Les mutualisations : Les magistrats avaient estimé que les partenariats avec les communes voisines et l'intercommunalité devaient être plus approfondie.

Monsieur le Maire rappelle la création du catalogue de mutualisation mis en place par Saint-Louis Agglomération à la destination des 40 communes membres, mais aussi les différents partenariats avec les communes de Huningue, Kembs, Saint-Louis et Village-Neuf, qu'ils soient culturels ou en matière de prêt de matériel.

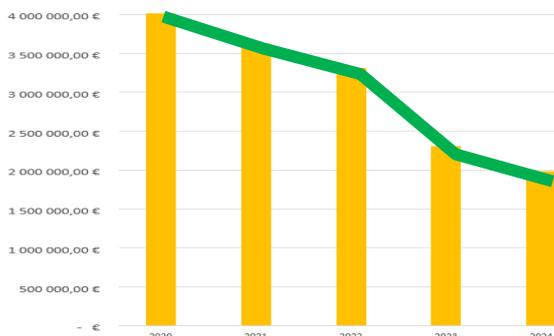
- La dette communale : la période examinée correspondait au pic d'endettement de la Commune, toutefois les magistrats avaient relevé le désendettement en cours sur la fin de cette période, conformément au plan mis en place par les élus lors du précédent mandat, et les avaient encouragés à continuer sur cette voie.

Monsieur le Maire annonce que la dette communale au 1<sup>er</sup> juillet 2024 s'élevait à 1 825 071 €, soit une dette de 752 € par habitant. Pour mémoire, la dette communale moyenne dans le département se situe aux alentours de 950 € par habitant.

Enfin, Monsieur le Maire souligne que les éléments du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne peuvent être utilisés dans les 6 mois qui précèdent les élections municipales.

En complément de cet extrait de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet dernier, voici quelques éléments supplémentaires qu'il nous a parus bon de vous communiquer.

### Sur la Dette Communale :



Après un pic d'endettement en 2020 lié aux travaux de la Mairie-Médiathèque, la Commune a entamé son désendettement conformément au plan arrêté en 2019 par la précédente Municipalité, avec notamment le remboursement en 2022, en intégralité, d'un crédit-relais d'un montant de 700 000 €.

La dette communale au 1<sup>er</sup> juillet 2024 s'élevait à 1 825 071 €, soit une dette de 752 € par habitant.

Aucun nouvel emprunt ne sera réalisé cette année, par conséquent la Commune terminera 2024 avec une dette de 687,54 € par habitant.

## Sur le Rappel n°2

Voici la délibération du 15 avril 2021 fixant la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures :

Département du Haut Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
Nombre des conseillers élus : 19  
Conseillers en fonctions : 19  
Conseillers Présents : 14 + 4 procurations

COMMUNE DE ROSENAU  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 avril 2021  
Sous la présidence de Thierry LITZLER, Maire

### POINT 6 – PERSONNEL COMMUNAL

#### 6.01 Décompte du temps de travail des agents publics

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale et notamment l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale (JORF n°0182 du 07 août 2019) qui abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1607 heures).

Il est rappelé que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles devront entrer en application au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;
- Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
- Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR RDF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;
- Vu la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;
- Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que l'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier suivant leur définition ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'ALSACE-MOSELLE ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Considérant que le présent modèle de délibération a été approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

#### Décide

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

Les chiffres donnés dans ces tableaux sont constitués de moyennes calculées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (18 voix POUR)

**VALIDE** le décompte du temps de travail des agents publics à 1 607 heures annuelles.

Suivent les signatures au registre

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de l'envoi en Sous-préfecture  
le 21.04.2021, et de la publication  
notification le 21.04.2021

POUR COPIE CONFORME

Rosenau, le 16 avril 2021

Le Maire,  
Thierry LITZLER

SOUS-PREFECTURE  
21 AVR. 2021  
DE MULHOUSE

## Sur la Recommandation n°2

Voici un extrait de la « Minute RGPD » qui est diffusée aux services :

LA MINUTE RGPD  
N°11

# La responsabilité conjointe de traitement

Sujet général : concerne tous types de collectivités et établissements publics territoriaux

## Introduction

Une collectivité peut traiter des données personnelles seule ou en lien avec un ou plusieurs autres acteurs dans une chaîne de traitement plus ou moins complexe.

La Minute RGPD n°10 faisait déjà un point sur un cas de figure : la relation de sous-traitance de données personnelles.

Mais il est d'autres situations où un même traitement de données personnelles peut associer la collectivité et un autre responsable de traitement,

## Qu'est-ce que la responsabilité conjointe de traitement ?

La responsabilité conjointe de traitement est l'une des nouveautés du RGPD.

Concrètement, lorsque la collectivité et une autre entité distincte, ou plusieurs, déterminent conjointement les finalités (le « pourquoi », les objectifs) et les moyens essentiels (le « comment », les modalités) d'un

# RETOUR SUR...

## La Soirée des LAURÉATS 2024



## ARTISTES LOCAUX, ILLUMINATIONS ET MAISONS FLEURIES



### LAURÉATS FLEURISSEMENT



- 1ER M. Philippe KOHLER
- 2ÈME Mme et M. RUNSER Eric
- 3ÈME Mme et M. WERMUTH Claude
- 4ÈME Mme et M. LAGNOUX David
- 5ÈME Mme et M. HAEGELE David  
Mme et M. KACZMAREK Ralf  
Mme et M. SCHILL Eric
- 6ÈME Mme et M. BECHER Roger  
À Mme Anne FEHR
- 12ÈME Mme et M. MOSER Frédéric  
Mme et M. SCHUBENEL Jean-Marie  
Mme et M. TSCHAMBER Jean-Marc

### LAURÉATS ILLUMINATIONS



- 1ER Mme et M. BIEHLER Jean-Jacques
- 2ÈME Mme et M. Henri MEBOLD
- 3ÈME Mme et M. Francis ROSENBLATT  
M. Roland KIENER  
Mme et M. CANDEAGO Mario
- 5ÈME Mme et M. GIRA Vitalie  
Mme Anne-Marie GOETSCHY  
M. Yves GSCHWINDEMANN
- 6ÈME Mme et M. HEITZ Robert
- 12ÈME Mme et M. KACZMAREK Ralf  
Mme Martina LOTH, Mme Liliane MULLER  
Mme Zehn PENG et M. Ludovic DUMAS

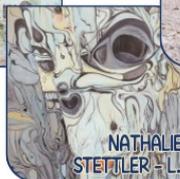
## ARTISTES ROSENAU EN BALADE



DANIELLE BAUR



HUGUETTE GENTNER



NATHALIE STETTLER-LI



M. KELLER-G.



RAPHAËL SERVILLE



MONIQUE MICHEL



MARGUERITE GEISS



PERISCOLAIRE

## TENNIS CLUB ROSENAU



EQUIPE SÉNIOR DAMES  
CHAMPIONNE DÉPARTEMENTALE  
VICE-CHAMPIONNE D'ALSACE

Sandra SCHALCK  
Chloé KIENER  
Bénédictine LACASSAIGNE  
Stéphanie MULLER  
Myriam BRACH  
Lucie DIRIG  
Justine FIDELIN

EQUIPE SÉNIOR MESSIEURS  
+35 CHAMPIONNE DÉPARTEMENTALE/CHAMPIONNE D'ALSACE

Robert VALET  
Sylvain AUSSET  
Didier CATALANO  
Florent BEAUFILS  
Jean-Mathieu BONIGEN  
Sébastien SCHLURAFF  
Julien CONTANT

EQUIPE SENIORS +70  
MESSIEURS CHAMPIONNE DÉPARTEMENTALE /CHAMPIONNE D'ALSACE

Michel LIEGEON  
Marcel PARENTEAU  
François GEISS  
Maurice FREY  
Jean-Denis LAMOTHE

Roger MOSER  
Daniel SCHOENENBERGER  
André THIERRY  
Marcel WISSLE

## TENNIS DE TABLE ROSENAU



VAINQUEUR CRITERIUM FÉDÉRAL D1  
Victor HAMADA

EQUIPE TTR 1  
2ÈME CHAMPIONNAT GRAND-EST 1

Victor HAMADA  
Benoît REY  
Nathan SANTORO  
Stéphane SCHILL

EQUIPE 4  
MONTÉE EN D1

Jean-Michel ELGART  
Jacques TRITSCH  
Théo REIBEL  
Michaël WOGENSTAHL  
Maxime LANG

EQUIPE 5  
MONTÉE EN D2

Julien JACOB  
Jean-Pierre LENDERS  
Gérard OBEDIA  
Chris BONENFANT  
Alexandre DESBOIS  
Gottfried FISCHER  
Julien SCHNEIDER

EQUIPE JUNIOR  
MONTÉE EN D2

Nicolas GEORGE  
Noa MEDER  
Rosalie BEAUFILS

Entraîneurs:  
Jean-Paul SCHULTZ  
Steve WOGENSTAHL

## ATOMIC DART'S



LES CHIENS DE LA CASSE  
CHAMPIONS DE FRANCE

Richard WERY  
Rémy SCHNEIDER  
Jérôme CAZEMAJOU  
Yannick FEUERMANN  
Jean-Marc GERMAIN

ATOMIC DARTS  
CHAMPIONS D'ALSACE

Richard WERY  
Lucien LAZZARI  
Domenik FINCK  
Léon COCHIN  
Jérôme CAZEMAJOU

LES LUCIFERS  
CHAMPIONS DE FRANCE

Richard ROZZI  
Laurence SCHILLING  
Benjamin EISENEGGER  
Aurélien HAFFNER  
Patrice SCHILLING  
Roger HARTMANN

## MISE



Loïc NAAS, Champion de Golf mis à l'honneur pour ses excellents résultats en individuel et au sein de l'équipe Nationale Suisse.

À



La commune a mis à l'honneur le nouveau club de Foot, FC Rosenau 1946, représenté par Messieurs Luc TOCHTERMANN et Laurent JUBIN.

## L'HONNEUR



Ont également été mis à l'honneur 3 bénévoles de l'Amicale des Donneurs de sang de Rosenau, qui se sont vu distingués de la Croix de Chevalier du Mérite du Sang: Marcel Parenteau pour 44 ans dont 29 ans de présidence; Claude DIRRIG, 53 ans de Vice-Présidence et Roger KLEISSLER, à titre posthume, pour 26 années au poste de Trésorier.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Un président de la République, au siècle dernier, a dit : « il faut laisser du temps au temps ».

Cette expression est toujours d'actualité... notre pays est resté 2 mois sans Gouvernement de plein exercice cet été.

A notre (plus modeste) niveau, cette expression signifie que parfois (souvent ?) il nous faut nous armer de **beaucoup de patience** pour voir aboutir un projet et ce pour de multiples raisons : lenteurs administratives, changements de réglementations, pandémie mondiale, explosion du coût des énergies, ou tout simplement l'absence du « bon projet au bon moment ».

Et puis le « bon projet » arrive au bon moment... et on peut se dire : ça valait le coup d'attendre.

Exemples à l'appui :

- Création en 2024/25 d'un cabinet de kinésithérapeutes rue de Village-Neuf (nous avons acquis le terrain en 2010).
- Création d'une Aire de Loisirs près de l'usine hydraulique de Kembs-Rosenau en 2024... sur une idée lancée en 2016.
- Installation d'une antenne relais de téléphonie en 2024 (le 1<sup>er</sup> projet avait démarré en ... 2008)
- Liaison cyclable Ouest-Est à travers le village, démarré en 2012... le chantier se finalisera, après plusieurs étapes, en 2025.

**Pour mener certains projets à bien, il faut être patient et ne jamais lâcher le « morceau ».**

En écho à ce témoignage, notre adage est et reste :

« Plutôt que de belles paroles ou des critiques incessantes... , nous agissons au quotidien pour le bien de nos concitoyens ».

Retrouvez-nous ici même le mois prochain, et tout au long de l'année sur Instagram : @resterunispourrosenau

Cordialement,

**Les élus du Groupe Majoritaire**  
**« Rester Unis pour Rosenau »**

---

Cher(e)s habitant(e)s de Rosenau,

L'arrivée de l'Automne nous invite à nous réfugier au chaud, à regarder au dehors dame nature se parer de belles couleurs chatoyantes, à apprécier le calme après l'effervescence de l'été, le tout avec une pointe de nostalgie en repensant aux beaux jours chauds et ensoleillés encore si proches ou au tourbillon de la rentrée déjà passée...

En Automne, on prend davantage son temps, on profite de la saison des vendanges, des récoltes, de trouver son costume d'Halloween... « L'Automne est une saison sage et de bon conseil » Félix-Antoine Savard.

Il me paraît judicieux alors de vous glisser comme petit mot de vous demander lors de vos moments d'introspection personnels, quelles sont ou seraient vos attentes quant à l'avenir de notre village ...

Merci de nous apporter vos idées pour nous projeter plus loin ensemble vers 2026 car « C'est l'Automne, la saison où, sous un soleil refroidi, chacun recueille ce qu'il a semé » Maurice Barrès.

Valérie Vonarx  
ensemblepourrosenau2026@gmail.com

SLA nous prie de communiquer :



## DE NOUVELLES FILIÈRES POUR AMÉLIORER LE TRI EN DÉCHETTERIE

De nouvelles filières de tri font leur apparition à Sierentz et Village-Neuf. En 2023, il était déjà devenu possible d'y déposer les machines et appareils motorisés thermiques de bricolage et de jardin (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses...). En 2024, le périmètre « bricolage-jardin » s'élargit car ces deux déchetteries acceptent désormais les matériels de bricolage (dont l'outillage à main : caisse à outil, scie, truelle, tenailles...) et les produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin (tuyaux d'arrosage, parasols, brouettes, seaux, pelles, barbecues, bâches, jardinières et pots...).

Les jeux et jouets sans piles peuvent être dorénavant déposés dans ces deux déchetteries : figurines, jeux de construction, poupées, peluches, porteurs, jouets du jardin, jeux de société, puzzles, maquettes...

### Les outils du peintre

L'ensemble des 7 déchetteries de SLA acceptent désormais l'outillage du peintre : vieux rouleaux et pinceaux, seaux à peinture...

Retrouvez les adresses et horaires de toutes les déchetteries de Saint-Louis Agglomération sur [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

## NOUVEAU VÉHICULE ET EQUIPEMENT DE SECOURS POUR NOTRE ASVP

La Commune a fait l'acquisition d'une Peugeot 208 électrique en remplacement de la Zoé achetée il y a quelques années.

Ce véhicule servira à notre ASVP, qui pourra également l'utiliser dans ses missions quotidiennes au service technique car il occupe les deux fonctions.

La Municipalité a profité de l'occasion pour équiper ce véhicule, ainsi que celui de la Police Municipale, d'un Défibrillateur Automatisé Externe portatif. En effet, nos agents ont été formés à leur utilisation, ce qui permet de raccourcir les délais d'intervention, chaque seconde gagnée améliorant les chances de survie !

L'équipement de nos deux véhicules est une première dans le sud du Département.



## PERMANENCE FRANCE ALZHEIMER

Mardi 08 octobre 2024 de 14h à 18h

au Pôle des Services Publics de la Ville de Saint-Louis, Bâtiment Alpha, 3ème étage, 05 rue Concorde à Saint-Louis

Pour toute demande, contactez : Mme Juliette GLAENTZLIN au 06.83.84.52.07 ou 03.89.67.12.08



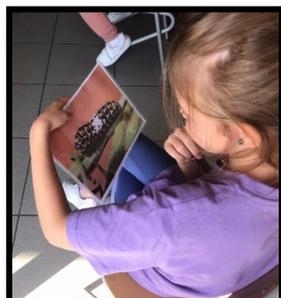
## UN « PAPA PAPILLON » CHEZ LES CIGOGNES

Les enfants du périscolaire ont eu la visite d'un éleveur de papillons **jeudi 19 septembre 2024**.

Ce passionné a réussi à capter les enfants avec ces fascinantes créatures à six pattes en leur racontant mille choses qui ne sont pas dans les livres.

De manière ludique et pédagogique, il leur a expliqué la métamorphose de l'œuf à la chenille. Il ajoute qu'en prenant soin de protéger ces « joyaux du ciel » comme il aime les appeler, ces derniers sauront en faire de même pour le public qui les admire tel un « effet papillon » en préservant la biodiversité et l'environnement dans lequel nous vivons.

Le moment le plus magique pour nos petits spectateurs a été lorsque Papa Papillon a laissé s'envoler les « bêtes » autour d'eux avant de les laisser définitivement partir à la découverte de Rosenau.





Le Maire, les Adjoints et les membres du Conseil Municipal souhaitent un joyeux anniversaire aux jubilaires du mois.

**Le 1<sup>er</sup> :**

Mireille BIHR, 74 ans  
Marie Anne WUSCHER, 78 ans  
Branislav BOZOVIC, 91 ans

**Le 04 :**

Elisabeth SCHÖNEBECK, 70 ans

**Le 06 :**

Michèle GIERSCH, 70 ans

**Le 07 :**

Mathieu DESSERICH, 78 ans  
Yolande SUTTERLIN, 79 ans

**Le 08 :**

Jacques MICHEL, 75 ans

**Le 10 :**

Nicole SAUTTER, 71 ans  
Mélanie ANDJELKOVIC, 72 ans  
Denis NAAS, 75 ans  
Josiane TURKAUF, 77 ans

**Le 11 :**

Françoise MUSSLIN, 75 ans

**Le 12 :**

Etil HARPOT, 71 ans

**Noces d'Or Nicole et Théodore DE LUCA**

**Le 14 :**

**Raymond POIROT, 80 ans**

**Le 15 :**

Denise TOURNIER, 78 ans

**Le 16 :**

Bernard PIERRE, 76 ans  
Aline RINGENBACH, 76 ans

**Le 17 :**

Suzanne SARRAIL, 82 ans

**Le 19 :**

Simone SCHIBENY, 74 ans

**Le 20 :**

Sylvano MICHELON, 70 ans

**Le 21 :**

Christiane SCHILTZ, 78 ans

**Le 23 :**

Anne-Marie REGNIER, 78 ans

**Le 25 :**

Raymond SCHOENENBERGER, 78 ans

**Le 27 :**

Gérard FLOUR, 76 ans  
Claude WERMUTH, 79 ans  
Hanna HOEFER, 89 ans

† **HORAIRES DES OFFICES** †

**Paroisse Catholique**

- Sam 05** 18h à Village-Neuf
- Dim 06** 10h à Huningue
- Sam 12** 18h à Rosenau
- Dim 13** 10h à Huningue suivi du repas d'automne au foyer paroissial
- Sam 19** 18h30 à Huningue, célébration avec Monseigneur DELANNOY, Archevêque
- Dim 20** 10h à Rosenau
- Sam 26** 18h à Rosenau
- Dim 27** 10h à Village-Neuf

Et tous les mercredis à Rosenau :  
Chapelet à 17h30  
Messe à 18h

**Votre Curé :**

Abbé Charles GUTHLIN  
05 rue de l'Etoile  
68330 Huningue  
Tél. 03.89.07.18.75



**Paroisse Réformée de Huningue**

**Tous les cultes sont à 10h15**

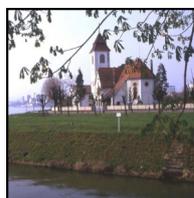
- Dim 06** Culte unique à Saint-Louis
- Dim 13** à Huningue et Saint-Louis
- Dim 20** à Huningue et Saint-Louis
- Dim 27** Culte unique à Huningue
- Dim 03/11** à Huningue et Saint-Louis

**Chœur interparoissial :**

Les vendredis à 15h30 à la Fondation Schuchter à Saint-Louis.  
Contact : 06.31.69.68.21.

**Votre Pasteur :**

M. Michel CORDIER  
4, quai du Rhin  
68330 HUNINGUE  
Tél. 03 89 67 21 03



**INFORMATIONS UTILES**

**Mairie de Rosenau**

5 rue de Kembs  
Tél. 03.89.68.31.10  
Fax 03.89.70.71.51  
Courriel : mairie@rosenau.fr  
Site internet : www.rosenau.fr



Lundi	Fermé	14h-17h
Mardi	Fermé	14h-19h*
Mercredi	9h-12h*	Fermé
Jeudi	9h-12h	15h-17h
Vendredi	9h-12h	Fermé

\* demi-journée de permanence du service « Urbanisme » sur RDV

**PERMANENCE**

Monsieur le Maire tiendra une permanence en Mairie le :  
**Samedi 12 octobre de 10h à 12h.**

**Médiathèque du Rhin**

5 rue de Kembs  
Tél. 03.89.61.74.45  
Courriel : mediatheque@rosenau.fr



Mardi	16h-19h
Mercredi	9h-12h 14h-17h
Samedi	9h-12h

**Police Municipale**

5A rue de Kembs  
Tél. 03.89.68.46.41  
Courriel : police.municipale@rosenau.fr  
**Horaires :**



Lundi	10h-12h
Mercredi	14h-16h
Samedi	8h-12h 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> du mois

**Périscolaire « Les Cigognes »**

12 rue d'Istein  
Tél. 03.89.88.12.08  
Courriel : alsh@rosenau.fr



**Micro-crèche « Les Cigogneaux »**

14 rue d'Istein  
Tél. 03.89.88.37.24  
Courriel : rosenau.lescigogneaux@lpcr.fr



**MENTIONS LÉGALES**

Directeur de la publication : Monsieur le Maire  
Mise en page - Impression : Mairie de Rosenau  
Crédit Photos : Mairie de Rosenau  
Distribution gratuite